



LES
ESSENTIELS
du Conseil municipal

Mardi 16 mai 2023



DECLARATION

**SOUTIEN
AU MAIRE DE
SAINT-BREVIN-
LES-PINS,
YANNICK MOREZ**

Rémi Détang, Maire de Quetigny, a ouvert le conseil municipal par une déclaration de soutien à Yannick MOREZ, Maire de Saint-Brévin-les-Pins dont la maison a été incendiée par un groupuscule d'extrême droite en raison de l'accueil sur sa commune d'un centre d'hébergement pour demandeurs d'asile.

« La banalisation de l'extrême droite parlementaire a libéré, sur tout le territoire, la parole et désormais l'action d'individu ou de groupes qui se sentent légitimes à répandre le venin du racisme. [...] Lorsqu'un Maire est attaqué aussi violemment chez lui, c'est toute la République qui est attaquée. [...] Un Elu ne doit pas être obligé de choisir entre protéger sa famille et exercer son mandat public, où alors c'est qu'il n'a pas le soutien de l'Etat... »

L'ensemble des Elu.e.s de la Ville se sont levés en soutien au Maire de Saint-Brévin-les-Pins.

#CMQuetigny



VIE MUNICIPALE

INSTALLATION
D'UN NOUVEAU
CONSEILLER
MUNICIPAL

Lors du Conseil Municipal du 4 avril dernier, Raymond MAGUET, tête de liste « Réinventons Quetigny » faisait part de sa démission en tant que conseiller municipal.

Monsieur Madjid TAYEBI, suivant sur la liste, a donc été installé dans ses fonctions de conseiller municipal lors du conseil du 16 mai.



URBANISME

CESSION DE LA FERME BRULEY A DES PROFESSIONNELS DE SANTE DE LA FEMME

Le Conseil Municipal a adopté la délibération relative à la cession de la ferme Bruley, au sein du projet cœur de Ville, pour un montant de 130 000 €, à un groupement de professionnels de santé de la femme.

Pour les Elu.e.s de la majorité il s'agit d'un projet qui veillera à conserver le caractère architectural du bâtiment en préservant les murs en taille de pierre. En termes de services à la population, il permettra l'émergence d'un projet innovant de pôle de santé dédié aux femmes, qui associera notamment des sages-femmes

#CMQuetigny



TRANQUILLITE PUBLIQUE

AMENDE ADMINISTRATIVE CONTRE LES DEPOTS SAUVAGES

Le Conseil Municipal a adopté l'instauration d'une amende administrative pouvant aller jusqu'à 500 € contre les auteurs de dépôts sauvages sur l'espace public.

Le ramassage de ces encombrants sauvages coûte cher à la commune et mobilise les services techniques de la Ville alors que Quetigny possède une déchèterie.

Une vaste campagne de sensibilisation et de lutte contre les dépôts sauvages sera lancée au mois de juin. Un ramassage citoyen sera également organisé le 17 juin et les ambassadeurs du tri seront mobilisés.

Pour amplifier la lutte contre les dépôts sauvages les élu.e.s souhaitent alourdir les sanctions financières pour les auteurs de ces dépôts sauvages en permettant au Maire de recourir à la procédure de l'amende administrative additionnée aux sanctions existantes de l'amende judiciaire.



**ACTION
EDUCATIVE
ET VIE
ASSOCIATIVE**

**CONVENTION
ANNUELLE
AVEC CSF
LUDOTHEQUE**

Dans le cadre de sa politique enfance-jeunesse et de sa politique associative, et au regard du Projet Educatif de Territoire de la Ville travaillé conjointement avec l'éducation nationale et les partenaires associatifs de la Ville, la Commune souhaite conclure une convention avec la confédération syndicale des familles (CSF) afin de soutenir :

- ▶ La mise en place d'activités autour du jeu à destination des enfants et des familles de Quetigny portées par la CSF ludothèque ;
- ▶ L'animation d'un lieu d'accueil enfants-parents (LAEP)

A ce titre une subvention annuelle d'un montant de 28 770 euros est accordée à la CSF Ludothèque au titre de l'exercice 2023.



ACTION EDUCATIVE ET CULTURE

NOUVEAUX TARIFS MUNICIPAUX POUR L'ENFANCE JEUNESSE ET L'EMMDA

Les Elu.e.s ont unanimement adopté les nouvelles grilles tarifaires pour l'enfance jeunesse et l'école de musique qui sont désormais assises sur le quotient familial, rendant nos tarifs plus justes.

Ces nouvelles grilles tarifaires :

- ▶ Renforcent le caractère solidaire des tarifs afin de favoriser l'accès à tous aux services publics municipaux surtout dans le contexte actuel inflationniste que nous connaissons
- ▶ Favorisent la mixité sociale au sein des services en évitant tout tarif dissuasif pour les familles les plus aisées.
- ▶ Sont simples et lisibles pour les usagers afin de faciliter les simulations de factures.

A titre d'exemple, pour les familles les plus modestes, le repas à la restauration collective sera facturé à 1€, soit une diminution du tarif plancher favorisant ainsi l'accès à un repas pour tous les enfants quetignois.